

## PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

**Date du conseil municipal** : le 10 avril 2018.

**Date de convocation du conseil municipal** : le 5 avril 2018.

**Lieu du conseil municipal** : Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE

**Heure du conseil municipal** : la séance est ouverte à 20 h 30.

**Listes des présents, absents et pouvoirs** :

**PRESENTS** : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Jocelyn CIMBER, Martine GIULIANI, Loïc MAHE, Jérôme PACHECO, Jean-Pierre PAVAN, Jacques RIZZO, Annie SUD, Barbara TROUGNAC.

**ABSENTS** : Pierre ALFONSO, Geneviève CASTEX (procuration à Etienne GASQUET), Virginie CAZAUX, Frédéric MERLY, Carine RIBEIRO-SAND.

**Nomination de la secrétaire de séance** : Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

### I. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE** **(25/2018)**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2017 de la commune qui fait apparaître les résultats suivants :

Section Investissement :	déficit : 77 762.71 €.
Section Fonctionnement :	excédent : 117 923.52 €.

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal afin que les conseillers municipaux puissent procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2017 de la commune.

**Nom des votants** :

Prénoms	Noms
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

**II. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET ANNEXE  
LOTISSEMENT (26/2018)**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Compte Administratif 2017 du budget annexe lotissement qui fait apparaître les résultats suivants :

Section Investissement : 0 €.  
Section Fonctionnement : 0 €.

Monsieur le Maire sort de la salle du conseil municipal afin que les conseillers municipaux puissent procéder au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Compte Administratif 2017 du budget annexe lotissement de la commune.

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

**III. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 « COMMUNE » (27/2018)**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

**IV. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 « BUDGET ANNEXE  
LOTISSEMENT » (28/2018)**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Receveur, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

**V. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE  
2017 (29/2018)**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'affectation du résultat ci-dessous :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	117 923,52 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	179 958,69 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>297 882,21 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	637 253,08 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E 0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 297 882,21 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	297 882,21 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'affectation du résultat tel que proposé.

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

**VI. SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE (30/2018)**

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux associations de la commune de la manière suivante :

3 <sup>ème</sup> âge :	300.00 €
Assodezil :	300.00 €
Comité des Fêtes :	5 000.00 €
Foyer rural :	1 000.00 €
Saint Clar Multisports :	200.00 €
Association des écoles :	460.00 €
Association Avenir Muretain :	200.00 €

D'autre part, il rappelle que l'association de football bénéficie d'une aide de la commune par le versement d'une participation d'un montant de 900.00 € à la commune de LAMASQUERE pour l'utilisation du terrain de football.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer les subventions comme mentionnées ci-dessus et de prévoir les sommes au BP communal 2018, article 6574.

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

**VII. DEMANDE DE SUBVENTION D'ASSOCIATION EXTERIEURE A LA COMMUNE (31/2018)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Prévention Routière qui sollicite une subvention.

Monsieur le Maire rappelle que la commune octroie des subventions seulement aux associations ayant une action sur le territoire de la commune, aussi il propose de ne pas octroyer de subvention à cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas octroyer de subvention à cette association.

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

**VIII. TAXES LOCALES 2018 (32/2018)**

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder au vote des taux des taxes locales. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de 2017, soit :

Taxe habitation : 14.48 %

Taxe foncier bâti : 21.73 %

Taxe foncier non bâti : 103.42 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter le taux des taxes pour l'année 2018 de la façon suivante : Taxe habitation : 14.48 % / Taxe foncier bâti : 21.73 % / Taxe foncier non bâti : 103.42 %.

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

Loïc MAHE demande si l'exonération de la taxe locale des ménages aura un impact sur les recettes de la commune. Le Maire indique que la différence sera compensée par l'Etat.

#### **IX. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2018 DE LA COMMUNE (33/2018)**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le Budget Primitif 2018 de la commune équilibré en recettes et en dépenses à la somme de :

Section Investissement :	940 964 €.
Section Fonctionnement :	1 086 883 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le Budget Primitif 2018.

#### **Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

Des acquisitions foncières sont en cours afin de programmer des opérations d'aménagement : construction d'une salle polyvalente et d'un dojo in fine derrière le groupe scolaire, construction d'un ensemble commerces et logements à la place de la salle des fêtes actuelle. Une parcelle communale est actuellement à la vente au prix de 130 000 €. Loïc MAHE demande s'il est prévu cette année la construction d'un nouvel hangar. Monsieur GASQUET répond par la négative.

#### **X. BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT COMMUNAL DE SAINT CLAR DE RIVIERE 2018 (34/2018)**

Etant donné que la commune ne dispose pas de toutes les données chiffrées pour l'élaboration du budget annexe « lotissement communal Saint Clar de Rivière », Monsieur le maire propose, dans la mesure où il s'agit d'un budget annexe de différer son adoption.

Il demande pour cela l'avis du conseil municipal.

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de différer le vote du budget annexe 2018 « lotissement communal Saint Clar de Rivière ».

#### **Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO

Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

**XI. SOLLICITATION DE FONDS DE CONCOURS STRUCTURANTS 2018  
AUPRES DU MURETAIN AGGLO : CREATION D'UN LOCAL AU GROUPE SCOLAIRE  
(35/2018)**

C'est dans le cadre de sa politique de solidarité intercommunale et de soutien aux aménagements structurants que Muretain Agglo a mis en place un mécanisme de fonds de concours à destination de ses communes membres pour la réalisation de projets dont le rayonnement valorise l'ensemble du territoire.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le maire propose aux conseillers municipaux de présenter le dossier suivant : création d'un local de rangement de produit d'entretien au groupe scolaire ZAMOYSKI en faveur du Muretain Agglo.

Vu la proposition de Monsieur le maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter les fonds de concours structurants pour le dossier ci-dessus énoncé.

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

**XII. REPARTITION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SITPA (36/2018)**

Le Syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) fait l'objet d'une procédure de dissolution dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du 24 mars 2016. Conformément à l'article 40 I de la loi NOTRe du 7 août 2015, un arrêté préfectoral du 24 novembre 2016 a prononcé la fin d'exercice des compétences du SITPA avec effet au 31 août 2017. Depuis cette date, le syndicat a subsisté pour les seuls besoins de sa liquidation.

La balance de trésorerie du 19 septembre 2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de : 76 615,94€.

Il convient par ailleurs de rappeler que le SITPA ne possède pas de personnel territorial, ne possède aucun bien meuble ou immeuble acquis ou mis à disposition par les communes membres et n'a pas d'emprunt en cours. Au vu de ces éléments, il apparaît que seul l'excédent de trésorerie sus-évoqué doit faire l'objet d'une répartition.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal décide de reverser intégralement au conseil départemental de la Haute-Garonne l'excédent du SITPA dont le montant s'élève, au 19 septembre 2017, à 76 615,94€.

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

**XIII. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES COTEAUX DU TOUCH (37/2018)**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Syndicat intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch du 22 mars 2018 et des statuts correspondants approuvés par le comité syndical.

Les nouveaux statuts régularisent la situation du syndicat par rapport à sa situation au 31/12/2017 (représentation-substitution de la Communauté de Communes Cœur de Garonne), mais également modifient, précisent et toilettent certains articles.

Après lecture de ces statuts, le conseil municipal approuve la délibération du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux du Touch et les nouveaux statuts correspondants.

**Nom des votants :**

<b>Prénoms</b>	<b>Noms</b>
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Jean-Pierre	PAVAN
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

**XIV. QUESTIONS DIVERSES**

1 – Urbanisation :

- centre bourg : un revêtement spécifique a été rajouté et le terre plein central a été peint
- sécurisation route de Beaufort : les travaux seront réalisés en deux tranches. La première tranche sera réalisée cette année et la deuxième tranche l'année prochaine. Jusqu'à 150 000 € la commune perçoit 30 % de subvention, au-delà la subvention passe à 15 %.
- Route de Rieumes : un passage clouté a été réalisé.



- Route de Muret : Martine GIULIANI indique que le passage piéton n'est pas visible. Barbara TROUGNAC suggère la réalisation d'un passage piéton en peinture 3 D pour plus de visibilité. Le panneau d'entrée d'agglomération est tordu.
- Chemin du Castéras : l'îlot est dangereux, il sera retiré.

2 – Eclairage nocturne : le réglage n'a pas encore été réalisé par le SDEHG.

3 – Local locatif 8 Grand Place : ce local n'est pas encore loué.

4 – Container enterré : les containers ont été acceptés pour la deuxième tranche du lotissement Garden Party.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 16 .**

**Tableau des signataires :**

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CIMBER	Jocelyn	
GIULIANI	Martine	
MAHE	Loïc	
PACHECO	Jérôme	
PAVAN	Jean-Pierre	
RIZZO	Jacques	
SUD	Annie	
TROUGNAC	Barbara	